Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260625-2026_250626_42-DE

delib 2026_25062026_42

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Juin 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 18/06/2026
Date de la publication : 18/06/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 02/07/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – Mme MORVAN Christine – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie
ABSENTS EXCUSÉS : M. KEROMEST Tugdual ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)*** – Mme LALONNIER Marjorie ***(a donné pouvoir à Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse
SECRETAIRE : Mme MORVAN Christine

4. REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL À MARJORIE LALONNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, SUITE À L'ACHAT DE PLANTES POUR LE COMITÉ EMBELLISSEMENT

Madame Michèle LOUAPRE, conseillère municipale, indique que Marjorie LALONNIER, conseillère municipale, a acheté des plantes pour le comité embellissement à Jardiland Cap Malo de La Mézière.
La commune n'ayant pas de compte client chez ce fournisseur, Marjorie LALONNIER a dû avancer les frais.

Le montant de la facture acquittée du 27/04/2026 est de **11.16 € TTC**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- ACCEPTE de rembourser Madame Marjorie LALONNIER pour l'avance effectuée auprès de l'entreprise « Jardiland - Cap Malo» de La Mézière le 27 Avril dernier, d'un montant de 11.16 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement.

Le Maire,
Serge MILLET

La secrétaire de séance,
Christine MORVAN